

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Effectif du conseil communautaire : 125 membres

Membres en exercice : 125

Quorum exigé : 63

Membres présents : 86

Pouvoirs : 13

Membres votants : 99

Date de la convocation : 17/05/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-trois mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BOISSIERE Bernard, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur LAFOSSE Michel, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LE-ROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur THIBAUT-BELET Denis, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUITTON Sylvie, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur Nicolas GRAVELLE, Monsieur CAPPELLE

Hubert pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur MADELON Jean-Louis pouvoir à Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur MALARGE Pierre pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame BINET Brigitte, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur Jean-Noël MONTIER, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier.

Délibération n° 100/2019 : Signature d'une convention avec SOLIHA pour l'animation de 5 Espaces Infos Energie (EIE)

Contexte

Depuis 2001, l'association SOLIHA Normandie Seine anime un Espace **INFO**→ENERGIE, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, la Région Normandie et plusieurs collectivités locales telles que l'intercom de Bernay Terre de Normandie, les communautés de communes de Conches, Pont-Audemer/Val de Risle et Roumois Seine.

Sa vocation est d'apporter aux particuliers une information précise, personnalisée et neutre sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables dans le domaine de l'habitat. Cette information est d'ordre technique, économique et environnemental et a pour objectif d'aider le demandeur à réaliser des choix en fonction de ses propres motivations et moyens.

Les actions de l'Espace **INFO**→ENERGIE se partagent entre trois grands domaines d'activités :

- Le conseil personnalisé au particulier
- La sensibilisation au grand public
- L'animation des territoires : Participation et/ou organisations d'événementiels, conventionnement avec les collectivités locales, etc

La loi NOTRe a changé les répartitions de compétences entre les différentes collectivités locales, fragilisant le financement de l'Espaces Info-Energie et remettant ainsi en question la présence du service sur l'ensemble des territoires.

Le socle de financement reste celui de l'ADEME et de la Région Normandie pour maintenir un service de conseil neutre et gratuit minimum, notamment autour du Chèque Eco-énergie de la Région Normandie.

Les permanences délocalisées et les actions territorialisées nécessitent aujourd'hui le soutien financier des EPCI, en lieu et place de celui du Département précédemment accordé.

Par ailleurs, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a approuvé en septembre 2017 un plan d'action TEPOS (territoire à énergie positive) pour 2017 – 2020 comprenant l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers pour massifier la rénovation énergétique des logements, avec notamment un soutien aux espaces info énergie.

Le projet de *territoire vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte*, approuvé le 5 juillet 2018, reprend et confirme la volonté de l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'engager la transition énergétique du territoire pour atteindre les objectifs fixés notamment dans le plan TEPOS.

Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

La convention doit permettre de réaliser les actions suivantes :

- Animation d'une permanence par mois (sauf août) d'Espaces Infos Energie sur les 5 communes suivantes :
 - Broglie
 - Bernay
 - Beaumont le Roger
 - Brionne
 - Mesnil en Ouche

Le dispositif s'adresse à tous les particuliers qu'ils soient éligibles aux aides de l'Anah (OPAH) ou non.

127-250(0) 00593-190_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019

L'EIE développe une action d'intérêt général qui comporte la sensibilisation, l'information et le conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat, promeut la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

L'information délivrée par l'EIE est d'ordre technique, économique et environnemental. Elle aide le demandeur à réaliser ses choix en fonction de ses propres motivations. Les conseillers traitent les demandes par téléphone, messagerie électronique, ou en entretien à leurs bureaux à Evreux, ainsi que durant les permanences délocalisées mensuelles (sauf en août).

Dans le cadre de la présente convention, une nouvelle permanence sera mise en place et animée (sauf en août) à Mesnil en Ouche.

SOLIHA Normandie Seine mettra également à disposition les moyens techniques et humains de l'*Espace Info-Energie* pour assurer l'accueil et l'information du public sur la maîtrise de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, et conduire des actions d'animation et de sensibilisation sur cette thématique sur l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

En parallèle des permanences, l'EIE de SOLIHA Normandie Seine s'engage aussi à la réalisation de trois animations ponctuelles s'intégrant dans le projet du territoire.

Montant de la convention

La contribution de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est une subvention annuelle et détaillée comme suit :

- Pour maintenir le niveau de service actuel et les permanences existantes (4) le montant annuel est basé sur un forfait de 0,15 euros par an et par habitant, soit 8 459,70 € pour les 56 398 habitants recensés pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- Pour mettre en place et animer une nouvelle permanence mensuelle (sauf en août) à Mesnil en Ouche, le montant annuel en prenant en compte le financement ADEME et Région Normandie est de 640 €.
- Pour la présence de l'EIE sur trois animations ponctuelles s'intégrant dans le projet du territoire, le montant annuel en prenant en compte le financement ADEME et Région Normandie est de 525 €.

Au total la contribution annuelle de l'Intercom Bernay Terres de Normandie serait donc de 9 624,70 €.

L'EIE étant un service d'intérêt général, l'aide attribuée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la délibération n°ENV2017-01 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant le plan d'actions TEPOS 2017 – 2020 ;

Vu la délibération n°58-2018 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2018 engageant la communauté de communes dans la réalisation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération n° 163-2018 du conseil communautaire en date du 5 juillet 2018 approuvant le projet de territoire *vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable pour une économie forte* ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **CONVENTIONNE** avec SOLIHA pour la réalisation des actions prévues dans la convention ;

✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

Résultats du vote au scrutin public :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
86	13	99	0	99	0	99

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

